

Ville de WASSELONNE



N°132/2026

Registre des arrêtés techniques
N° de nomenclature 6 Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police municipale

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de WASSELONNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L. 113-2, L 141-2, R. 116-2 et R. 141-14,

VU le nouveau Code Pénal, notamment ses articles 131-13 et R. 610-5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, notamment concernant le passage dans les rues et voies publiques, les endroits de grand rassemblement, la prévention des accidents, la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 -

En raison de travaux de tirage de câbles télécom réalisés par la société GO TELECOM PLUS pour le compte de SOGTREL, rue du Général de Gaulle entre le numéro 96 et 109, plusieurs mesures seront prises :

ARTICLE 2 -

- Le stationnement sera interdit des deux côtés de la rue entre le 96 et 109 de ladite rue,
- La chaussée sera rétrécie et un alternat manuel mis en place,
- La vitesse sera limitée à 30 Km/h.

ARTICLE 3 -

Cette mesure sera applicable du 29 au 31 juillet 2026.

ARTICLE 4 -

La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire.

ARTICLE 5 -

Toutes mesures seront prises par le pétitionnaire pour garantir la sécurité au droit du chantier.

ARTICLE 6 -

Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions nécessaires pour ne pas détériorer les installations aussi bien publiques que privées en place.

ARTICLE 7 -

Malgré toutes ces précautions, le pétitionnaire restera responsable vis-à-vis des tiers et pour tous les accidents pouvant survenir du chef de son activité.

ARTICLE 8 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois suivant sa date de publication

ARTICLE 9 -

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie WASSELONNE,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de WASSELONNE,
- SAMU 67,
- SOGTREL, 5 rue Saint Léon, 54000 NANCY,
- CEI, 5 rue du Moulin 67318 WASSELONNE Cedex,
- Région Alsace, service transport,
- CTBR, 20 place de Halles 67000 STRASBOURG,
- Le Service Technique Municipal,
- Affichage et Publicité,
- la Police Municipale,
- Archives.

Wasselonne, le 09 juillet 2026

L'Adjoint au Maire,

Jean-Philippe HARTMANN

Par délégation du Maire

